

Les Campus des Métiers et des Qualifications

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS



Des organisations structurantes et complémentaires : le « campus des métiers et des qualifications », le « lycée des métiers », les « plateformes technologiques » pour une meilleure articulation entre formation initiale et formation continue, secondaire et supérieur, acteurs internes et externes au système éducatif.

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS



« Au-delà de la nécessaire modernisation de la carte des formations, il conviendra de faire émerger des campus des métiers, pôles d'excellence offrant une gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, dans un champ professionnel spécifique. Ces campus pourront accueillir différentes modalités de formation (statut scolaire, apprentissage, formation continue, validation des acquis de l'expérience) et organiser des poursuites d'études supérieures et des conditions d'hébergement et de vie sociale »

(Rapport annexé à la loi du 8 juillet 2013)

«Le décret n°2014-1100 du 29 septembre 2014 créé le label des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) »

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS : LES OBJECTIFS

- **Contribuer au développement économique « local/régional/national »** (lien avec les instances du développement économique : pôles de compétitivité, cluster, autres ,...).
- **Favoriser l'accès à l'emploi (insertion professionnelle immédiate ou différée) et le maintien dans l'emploi.**
- **Faciliter les poursuites d'études.**
- **Réduire les sorties sans qualification.**

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

- Des réseaux d'établissements (secondaires, supérieurs dont la recherche, privés, publics) représentatif d'une « filière économique stratégique au niveau local/régional/national ».
- Des réseaux portés par le Recteur et par le Président de Région (rôle et moyens).
- Les entreprises et les acteurs économiques concernés sont parties prenantes.
- Les autres services de l'État sont associés (Direccte, Drprt, Pôle Emploi).

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS : DES ITEMS INCONTOURNABLES

- Opportunité relativement à l'économie régionale.
- Évolution de l'offre de formation tout statut.
- Développement de partenariats avec le tissu économique, les unités d'enseignement supérieur et les laboratoires de recherche (la diffusion technologique peut être un objet).
- Projet pédagogique (la diffusion technologique peut être un objet).
- Pilotage et organisation du campus structurés et formalisés.
- Ouverture européenne et internationale.
- Vie du campus.

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

■ Bilan

- 78 Campus labellisés entre 2015 et 2017 sur 4 appels à projets.
- 37 demandes potentielles de re-labellisation en 2019 (CMQ 2013 et 2014 labellisés en 2015).
- Pas ou peu de démarche qualité mise en œuvre par les CMQ.

ÉVALUATION ET AUTOÉVALUATION

Les systèmes éducatifs qui réussissent le mieux sont ceux qui ont donné le plus d'autonomie aux établissements.

Il n'y a pas d'autonomie sans évaluation :

- évaluation externe,
- autoévaluation.

Ce préalable s'applique également aux campus des métiers et des qualifications qui doivent démontrer la valeur ajoutée de leur action à la fois au quotidien pour leurs instances de pilotage mais également au moment du renouvellement de la labellisation.

La mise en œuvre d'une démarche d'assurance qualité et de la nécessaire autoévaluation associée peut permettre cette démonstration tout en garantissant un bon fonctionnement du campus.

CLASSIFICATION DES CAMPUS

Niveau initial minimum : « projet » de campus

Niveau minimum exigible à mi-parcours

Niveau 1	Premières orientations stratégiques à partir d'un diagnostic initial et d'une analyse de l'environnement socio-économique, préfiguration du campus, communication interne et externe sur le campus, engagement prévisionnel des futurs acteurs, réalisation d'activités initiées par les entités constitutives et « reprises » par le campus.
Niveau 2	Structuration effective de la gouvernance et mise en place officielle des instances de pilotage et de gestion, choix d'un statut (signature des conventions nécessaires), désignation du directeur opérationnel, premier plan d'action issu des orientations stratégiques, mise en place d'un budget et obtention de financements (a minima engagement officiel quand subvention sur projet), définition des éléments pour l'auto-évaluation et du processus associé.
Niveau 3	Premières actions attribuables au campus, formalisation de la traçabilité de ce qui est fait (tableau de bord), mise en œuvre de l'auto-évaluation.
Niveau 4	Reconnaissance externe comme un acteur du développement économique régional.

RENOUVELLEMENT DU LABEL

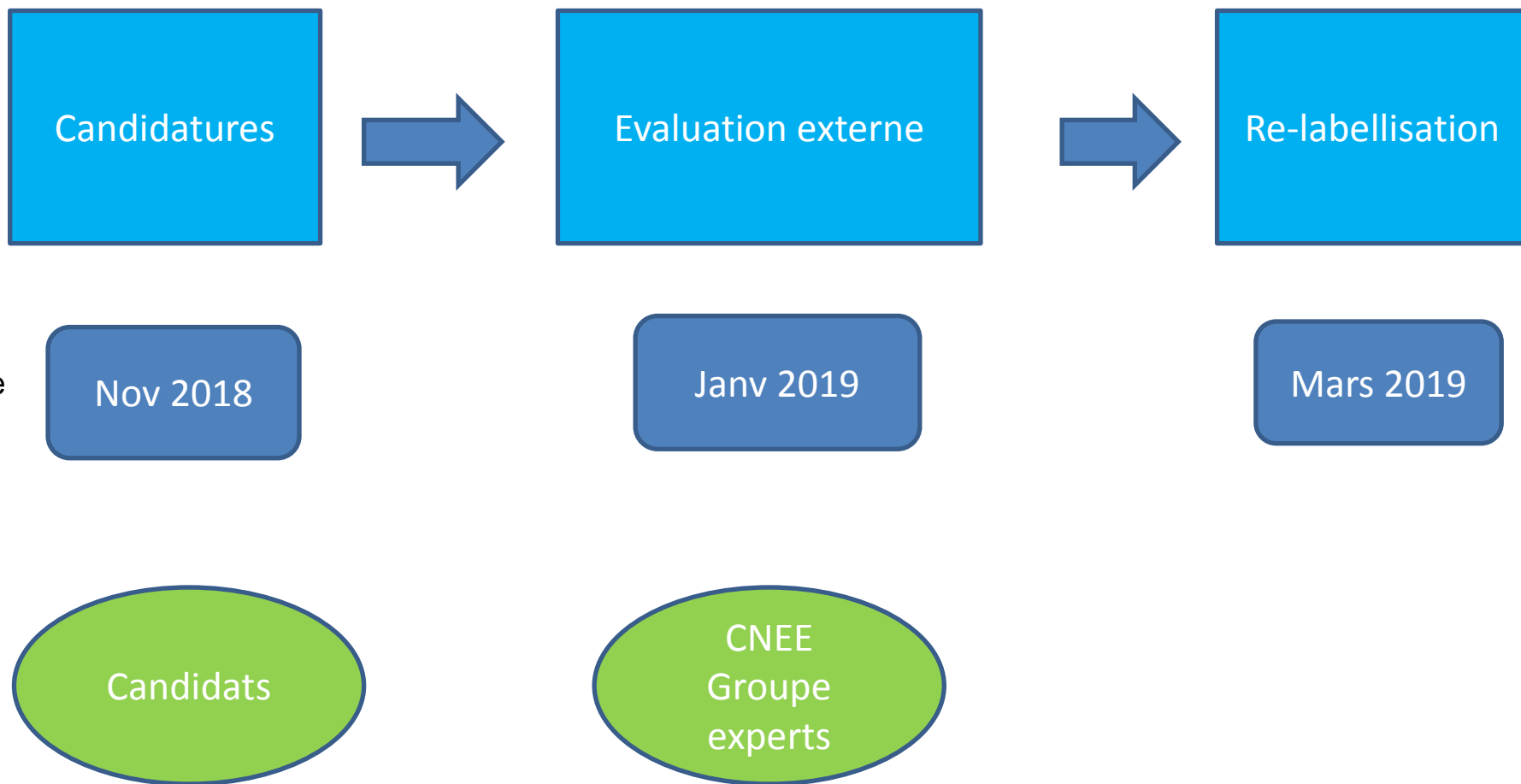
Trois éléments :

- un **processus associant le CNEE, le MEN et les autres ministères ;**
- un **référentiel d'évaluation externe** structuré en **domaines, champs et références** (critères, indicateurs, preuves). **L'évaluation externe** s'appuie, entre autre, sur un **rapport d'autoévaluation ;**
- un **repère pour l'autoévaluation** à disposition des campus.

DOMAINES DU RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION EXTERNE

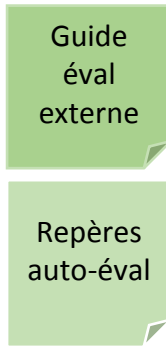
- 0 - Opportunité économique, développement économique et social d'un territoire ;**
- 1 – Pilotage, organisation, suivi des activités ;**
- 2 - Evolution de l'offre de formation tout statut ;**
- 3 - Développement de partenariats avec le tissu économique et les laboratoires de recherche ;**
- 4 - Projet pédagogique ;**
- 5 - Ouverture européenne et internationale ;**
- 6 - Identité et vie du Campus.**

PROCESSUS DE RE-LABELLISATION

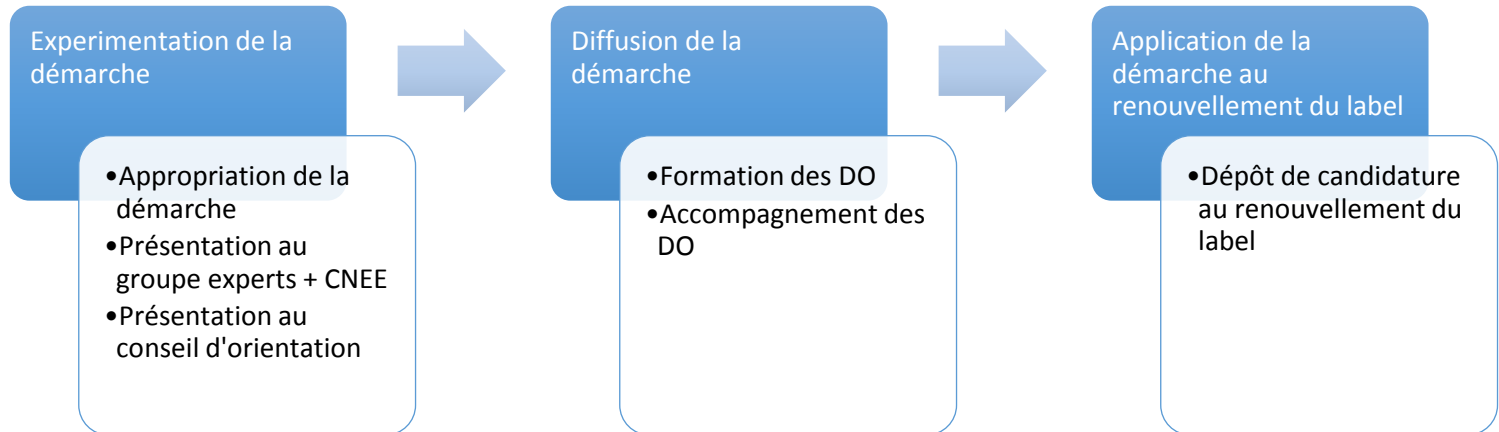


Démarche d'auto-évaluation dans le cadre du renouvellement du label

Production



Etapes



Quand

Sept 2017

27 mars 2018

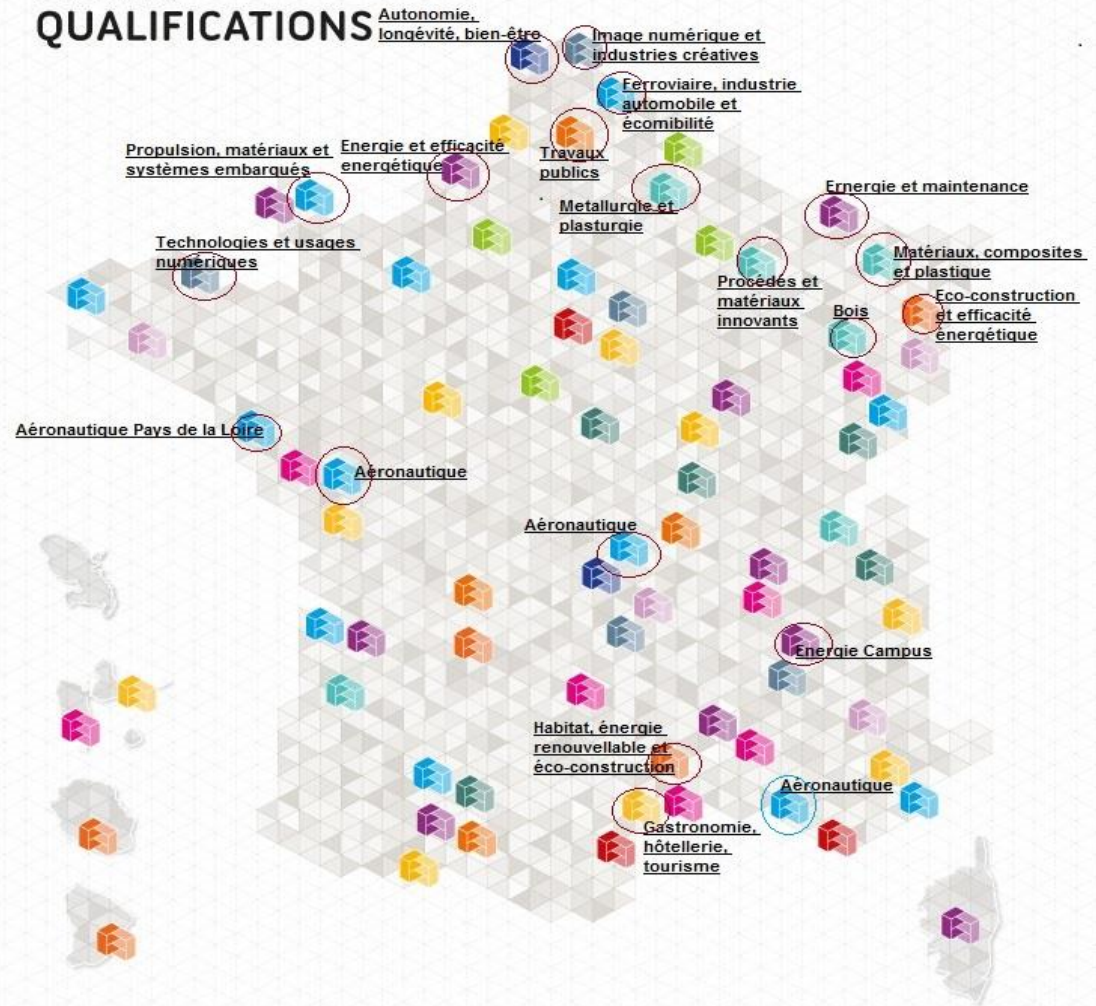
Nov 2018

Qui



CARTE NATIONALE DES 78 CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

20 Campus expérimentateurs



- Mobilité, aéronautique, transports terrestres et maritimes
- Matériaux, matériaux innovants
- Services à la personne, bien-être

- Tourisme, gastronomie
- Infrastructures, bâtiment, éco-construction
- Services aux entreprises, logistique

- Création, design, audiovisuel
- Transition énergétique, éco-industrie
- Alimentaire, agroalimentaire

- Chimie et biotechnologies
- Systèmes innovants, mécatronique
- Numérique, télécommunications

PREMIERE AUTO-EVALUATION oct. 2017

1. Plan Planifier

- Identifier le sujet : processus, thème, action à développer ou à améliorer.
- Replacer le sujet dans son contexte (projet d'établissement)
- Préciser : buts, objectifs, sens dans la démarche d'amélioration, acteurs, moyens disponibles



2. Do Mettre en œuvre

Décrire ce qui est fait.



3. Check Evaluer

Trouver des indicateurs simples ou des observations permettant de suivre sa faisabilité et son efficacité dans le temps



4. Act Agir

Points forts

Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs

Actions

Réaliser un diagnostic partagé : dresser un bilan avec ses points forts, ses points faibles ; Identifier les axes d'amélioration ; Définir des actions (qui fait quoi ? où ? quand ? comment ? combien ?), les inscrire dans un calendrier ; Recommencer régulièrement le processus à partir de l'étape « Planifier ».



L'outil **Qualéduc** a été mis à la disposition des Directeurs Opérationnels afin de les guider dans leur réflexion.



Merci de votre attention